



## ENSEMBLE, LE 28 NOVEMBRE : EXIGEONS DU MEDEF ET DES POUVOIRS PUBLICS UNE VERITABLE SECURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE

### Des salariés qui luttent pour leur emploi

*QUEBECOR* Hellemmes : 230 salariés luttent contre la fermeture de leur entreprise.

*PLASTI* Roubaix : deuxième mise en redressement judiciaire pour cette entreprise.

*STORA ENZO* à Corbehem.

*TAD Production* à Wattrelos : 50 salariés dans cette société qui dépose le bilan au moment où le PDG fait ...la route du rhum.

Et bien d'autres entreprises où les salariés luttent pour leur emploi : *ECCE* Poix du Nord, *DELPHI* Douai, *PENNEL* à Roubaix, *ACKERS* Aulnoye etc...

Dans la vente par correspondance (*3 SUISSES*, *LA REDOUTE*), les restructurations et le recours à la sous-traitance visent les salariés des centres d'appels : les salariés agissent contre des licenciements déguisés et la dégradation de leurs conditions d'emplois.

40 salariés des transports *DEWITTE* se retrouvent sans travail suite à la « valse » des passations de marché entre un donneur d'ordre public et des entreprises de transports.

Dans les entreprises et administrations publiques, les salariés luttent pour l'emploi de qualité et contre les suppressions de postes : *SNCF*, *Impôts*, *Education Nationale*, *Poste et Telecom*, etc...

L'enjeu du développement de l'industrie et des services est devenu incontournable dans le débat public.

Deux logiques opposées apparaissent :

- celle du patronat, qui entend mettre le social à la remorque de choix économiques visant à satisfaire les exigences de rentabilité financière des actionnaires,
- celle des organisations syndicales et de la CGT en particulier, où l'homme et la réponse aux besoins sociaux doit occuper une place centrale dans les choix opérés.

Contrairement à ce que prône le MEDEF, il s'agit de développer la coopération et la complémentarité entre activités industrielles et de services.

**Parce qu'il est inacceptable de priver tout être humain de ses moyens de subsistance et de toute dignité, la CGT n'accepte pas le sort réservé aux salariés victimes de restructurations, de délocalisations et de toutes formes de licenciement.**

Avec les salariés, la CGT est déterminée à faire entendre au patronat et aux pouvoirs publics l'exigence de nouveaux droits et de nouvelles garanties pour ceux-ci.

**Il est temps de concrétiser une véritable SECURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE caractérisée par le maintien du contrat de travail, du salaire et des droits en cas de licenciement.**

**C'est le moyen de responsabiliser l'entreprise vis-à-vis de l'emploi et du territoire.** Cette sécurité sociale professionnelle doit se conjuguer avec de nouveaux droits d'intervention des salariés permettant d'empêcher les licenciements. Ainsi les salariés ne seraient plus dépendant du « pouvoir discrétionnaire » des actionnaires qui imposent les délocalisations et restructurations actuelles, tout comme les externalisations à travers le recours à la sous-traitance.

**C'est le moyen d'assurer la pérennité et la transférabilité des droits du salarié** si son emploi est supprimé, que ce soit en matière de salaire, de carrière et de formation, de protection sociale et de retraite.

**POUR L'EMPLOI DANS LE NORD - PAS DE CALAIS  
POUR UNE SECURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE RESPONSABILISANT  
LES ENTREPRISES VIS-A-VIS DES SALARIES**

**RASSEMBLEMENT LE MARDI 28 NOVEMBRE à partir de  
11H30 Square FOCH à Lille**

*Restauration sur place assurée par les salariés de QUEBECOR*